

# Main dans la main



Septembre 2015



## Edito

### De crise en crise...

Décidément, ce monde moderne ne nous épargne pas beaucoup, alors qu'on pourrait penser qu'il améliore notre quotidien et nos conditions de vie. Que nenni ! C'est la faute à la CRISE ou aux crises : crise financière, crise industrielle, crise de l'emploi et... crise de l'élevage. Une de plus direz-vous. On s'y habitue mal.

Depuis quelques mois, on la sentait venir avec la suppression des quotas laitiers et l'embargo russe réduisant drastiquement les marchés à l'exportation pour lesquels les grands groupes industriels de la viande et du lait avaient fondé leur stratégie commerciale et leurs espoirs de profit.

Et les paysans dans tout ça ? Ce sont eux les premières victimes se trouvant au début de la chaîne commerciale, en particulier ceux qui ont beaucoup investi pour être « compétitifs ». Plus on se spécialise, plus on est fragile. De cellule de crise en cellule de crise, peu de véritables solutions sont proposées aux agriculteurs en difficulté (entre 22000 et 25000 au bord du dépôt de bilan selon le ministère). Les listes s'allongent au fur et à mesure de l'allongement de la date de dépôt des dossiers. L'annonce des milliards d'euros d'aides ne va pas résoudre les problèmes car une grande partie est consacrée à des facilités d'accès à de nouveaux emprunts histoire de s'endetter encore plus. Un emplâtre sur une jambe de bois ? Presque ! Et une fois de plus on traite le mal sans en traiter son origine. Bientôt la prochaine crise.

Cependant, si ça vous semble nécessaire, voire indispensable, pour déposer un dossier FAC ou MSA adressez-vous à l'animatrice Solidarité Paysans de votre département.

*Pierre MACHEFERT, bénévole 17*

## Sommaire

Loi Macron

Crise de l'élevage

1

Lettre ouverte

2

Agenda Impact

3

## La résidence principale de l'exploitant individuel à l'abri des poursuites

La loi « Macron » déclare la résidence principale insaisissable\* de plein droit.

### C'est-à-dire ?

Jusqu'à présent, la déclaration d'insaisissabilité sur sa résidence principale nécessitait déclaration devant notaire et **règlement des frais** liés à cette démarche.

De nombreux entrepreneurs individuels s'abstenaient donc de se soumettre à une telle formalité. L'article 206 de la loi « Macron » pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques du 6 août 2015 remédie à cet obstacle en rendant **insaisissable de plein droit la résidence principale de l'entrepreneur à l'égard des créanciers professionnels dont la créance est née postérieurement au 7 août 2015** (C. com., art. L. 526-1, al. 1er).

**Remarque** : les déclarations et renonciations publiées avant cette date continuent à produire leurs effets.

Parallèlement, la déclaration d'insaisissabilité notariée subsiste pour tout autre bien foncier, bâti ou non bâti, non affecté à l'usage professionnel. L'exploitant peut donc toujours y recourir pour protéger l'ensemble de ses biens (C. com., art. L. 526-1, al. 2).

## Crise de l'élevage

### Qu'est-ce qui est mis en place ?

Des Mesures conjoncturelles :

- Exonération de la Taxe sur le Foncier Non Bâti
- Augmentation des crédits du Fonds d'Allègement des Charges
- Report de cotisations MSA
- Report d'échéance d'impôt sur le revenu
- Remboursement anticipé de la TVA
- Octroi de prêt de garantie par la Banque Publique d'Investissement avec un effet levier

Chaque Direction Départementale Territoriale (DDT) organise des réunions avec les acteurs du milieu agricole (banques, centre de gestion, MSA, coopératives, syndicats, Solidarité Paysans...) afin de discuter des mesures qui peuvent être mises en place au cas par cas.

**Pour que votre dossier passe dans cette commission contacter la DDT de votre département ou l'animatrice Solidarité Paysans !**



### \* Mesure d'insaisissabilité Késako ?

*Mesure qui permet de rendre insaisissable, pour les créanciers professionnels, les biens immobiliers que la personne n'a pas affecté à un usage professionnel.*

*Cela est valable en cas de liquidation pour les dettes postérieures à la date de la mesure effectuée chez le notaire.*



*Les personnes en période d'observation (en redressement judiciaire) ne peuvent prétendre au fonds d'allègement des charges*



## La France agricole agonise...

*Lettre ouverte à Monsieur le Président de la République « extraits »*

### **Les paysans français, fils de la terre, asservis, fatigués, sont aujourd'hui condamnés à mort !**

Nous les paysans assistons à notre génocide programmé qui évolue dans le plus grand « silence politique ». Il n'y a pas un paysan en France qui ne sache d'où vient le mal !

Et nos élus, osent nous demander encore plus... Alors que tout le monde sait que depuis quelques années une guerre économique des denrées agricoles fait rage avec de plus en plus de cruauté pour le plus grand profit des « businessmen » de l'agro-alimentaire de tout poil, certains allant jusqu'à mettre de l'eau dans la composition des steaks hachés que nous retrouvons dans les cantines de nos enfants. Vous comprendrez, Monsieur le Président, que le producteur de viande bovine que je suis soit désabusé.

### **Une incompréhension totale !**

Monsieur Le Président, nos élus qui nous demandent d'en faire plus, ont-ils passé plusieurs jours de suite comme des fous à travailler sous le risque de la sentence des éléments naturels ? Tous les éleveurs, eux, comprennent ce que je veux dire... A la saison du foin la tension est au maximum, les heures de travail s'enchaînent ... Tout ça pour prendre de vitesse le mauvais temps qui menace et pour que les balles de foin soient ficelées avant que l'orage n'éclate ! Alors l'éleveur que je suis peut enfin goûter cette ivresse que procure la satisfaction d'avoir accompli son devoir : il a assuré une nourriture de qualité pour tout l'hiver à ses animaux.

### **Il y a maintenant des années que l'on nous a imposé « la traçabilité sanitaire », nous vous demandons juste de vérifier la traçabilité économique !**

Vous nous demandez de faire plus ! Sachez que bon nombre d'agriculteurs font des prêts de trésorerie pour acheter leur pain. Nous sommes au taquet en heures de travail, en investissements (mise aux normes). Les élus nous demandent d'être les meilleurs et de gagner cette guerre économique. Je vais vous donner mon ressenti de paysan : cela fait des années maintenant que nous vivons un conflit dont la durée n'est pas favorable au moral des troupes, nous sommes fatigués, affaiblis, tailladés dans nos chairs.

En France, Monsieur le Président, **la guerre économique agricole fait plus de morts dans les rangs des paysans** que les nombreux conflits actuels dans les rangs des militaires.

Les nombreux accidents du travail, les **nombreuses maladies professionnelles** (reconnues ou pas), ça, nous le savons, ce sont pour nous les risques du métier ! Mais si je me révolte verbalement, c'est que je ne peux accepter et encore moins oublier tous ces paysans qui ont mis fin à leurs jours. Ne pouvant plus supporter leur situation, ces Fils de la Terre de toute production, de tous âges, se cachent au fond de leur grange pour se donner la mort, laissant derrière eux famille et amis. Je pense aussi à tous ces « morts-vivants », ceux dont la situation a fait exploser la famille en engendrant des divorces qui les privent de leurs enfants (le seul trésor qu'ils possèdent), ceux qui sont tombés dans l'alcool et les autres qui comme des zombies marchent aux anxiolytiques.

Près de 500 suicides par an dans la profession agricole ! Je vous implore d'arrêter ce génocide. Monsieur Le Président, vous ne pourrez plus dire que vous ne saviez pas !

**Je dédie ma révolte viscérale à tous les orphelins, aux enfants du divorce et à tous ceux qui ont perdu un être cher dans cette guerre qui ne dit pas son nom.**



## AGENDA RESEAU INPACT

**Du 22 septembre au 26 novembre:  
Fermes ouvertes en Deux Sèvres et Vienne**

*Proposé par le CIVAM*

**2 et 5 octobre : Formations foncier à St Jean d'Angély (17)**

*Proposées par l'ARDEAR (Association Régionale de Développement de l'Emploi Agricole et Rural)*

**4 octobre : Fête des cueilleurs à Senillé (86)**

*Proposée par Cultivons la biodiversité*

**10 octobre : Journée régionale « La terre nourricière » à Scorbe Clairvaux (86)**

*Proposée par Terre de Liens*

**16 octobre : Formation « Statut du fermage » à Melle (79)**

*Proposée par Solidarité Paysans*

**Novembre : Le mois de la bio**

*Proposé par AGROBIO*

**23 novembre : Formation « Procédures collectives » à Ruffec (16)**

*Proposée par Solidarité Paysans*

**3 décembre : Journée « En route vers des fermes à énergies positives » au lycée agricole de Melle (79)**

*Proposée par Inpact Poitou Charentes*

23 et 24 octobre

**Le réseau Inpact  
participe au :  
Salon de l'Economie  
Sociale et Solidaire**

NIORT

**Solidarité Paysans sera  
présent**

### Responsables rédaction

Marie Madeleine LEONARD (16)

Lucie VIDAL (16)

Pierre MACHEFERT (17)

Sylvie LANDRAULT (86)

Yves COUTAND (79)

Mathilde POMMEROLLE, salariée 17

Siège social :  
Solidarité Paysans 16  
Route de Paris  
16 700 RUFFEC